



1 Les déchets organiques (restes de repas, épluchures, cartons souillés, etc.) ?

Ils doivent être triés et placés dans les sacs "bio" communaux et déposés en porte-à-porte. Il s'agit des sacs verts.

Sont acceptés dans les sacs verts :

- restes de repas, épluchures de fruits et légumes;
- coquilles d'œufs, de noix, de moules;
- marc de café (filtres et pastilles) et sachets de thé
- papiers essuie-tout souillés, serviettes en papier, etc.

2 Les déchets résiduels (non recyclables et non dangereux) ?

Ils doivent être triés et placés dans les sacs "résiduels" communaux et déposés en porte-à-porte. Il s'agit des sacs rouges.

Sont acceptés dans les sacs rouges :

- papiers d'aluminium, emballages à multi-matières, porcelaine, bougies, déchets qui ne sont pas acceptés dans les autres sacs, etc.

• Où acheter les sacs bio et résiduels :

Ils sont vendus à la recette communale, centre administratif place Jean Jaurès, 45 lundi, mardi ou jeudi de 9h à 12h ou dans les antennes communales (- ou dans les antennes administratives de Liers (les lundis et mercredis de 9h à 12h, Milmort (les jeudis et vendredis de 9h à 12h) et Vottem (les mardis de 9h à 12h).

• Jour de collecte (déchets organiques et résiduels) – collecte hebdomadaire :

lundi à Milmort, lundi ou jeudi sur Vottem. Voir sur le site www.herstal.be à Collecte des déchets.

3 Les sacs bleus PMC Intradel (emballages en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons) ?

Ces emballages doivent être déposés dans les sacs bleus "PMC" en bordure de voirie, la veille du jour de collecte.

• Où acheter les sacs : dans la plupart des grandes surfaces.

• Jour de collecte – collecte toutes les 2 semaines (tous les 15 jours, lundi à Milmort et lundi ou jeudi à Vottem selon les rues. Voir sur le site www.herstal.be).

Les collectes tombant un jour férié sont avancées au samedi si c'est la tournée du lundi ou reportées au samedi si c'est le jeudi. Voir calendrier.

